

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 21 janvier 2020, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

Est absent :

M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Stéphanie Boucher, greffière substitue
M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2020-004

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

Le trésorier dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 7 décembre 2019 au 9 janvier 2020, pour un montant de 1 641 720,40 \$;
- la liste des prélèvements automatiques institutionnels du 1^{er} au 31 décembre 2019, pour un montant de 536 637,26 \$;

- la liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 31 décembre 2019, pour un montant de 411 280,35 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 6 décembre 2019 au 9 janvier 2020, pour un montant de 1 190 396,98 \$.

2020-005

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 17 DÉCEMBRE 2019 ET DU 9 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires des 17 décembre 2019 et 9 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 18 DÉCEMBRE 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 18 décembre 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 JANVIER 2020 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 janvier 2020.

2020-006

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 JANVIER 2020 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PA2019-020** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1257
- DE2019-311** Convention de financement entre la Ville de Québec et *Les Studios Sweet Bandits inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation du projet *Financement temporaire durant la dernière phase de production du jeu Deceive inc.*
- DE2019-314** Entente entre la Ville de Québec et *Noos Technologie inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets *Vitrine technologique* et *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Vitrine de commercialisation de la plateforme Noos Communication en contexte d'entreprises et d'organisations*

- RH2019-1107** Contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Gilles Labbé (ID. 040618), directeur associé à la direction du Service du traitement des eaux
- AP2019-772** Adjudication d'un contrat pour l'achat de pièces pour pont roulant de marque *Konecranes* — Incinérateur de Québec (Dossier 64831)
- AP2019-850** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat pour la mise à niveau des équipements de télécommunication du réseau de voix et données (VQ-47186)
- AP2020-034** Autorisation du paiement des dépenses relatives aux services professionnels requis pour les travaux sur l'emprise de la voie ferrée avec le *Canadien National* (phase conception) pour la reconstruction de la structure ferroviaire située sur la 1^{ère} Avenue, dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73068)
- CU2019-114** Avenants aux ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes culturels professionnels non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels*
- CU2019-115** Avenant à l'entente quadriennale intervenue entre la Ville de Québec et un organisme culturel professionnel rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels*
- DE2019-309** Avenant à la promesse de vente entre la Ville de Québec et *9206-8709 Québec inc.*, aux termes de la résolution CA-2019-0259, relative à l'acquisition des immeubles connus et désignés comme étant les lots 1 021 859, 1 021 860, 1 021 861, 1 021 862, et une partie des lots 1 021 752 et 1 021 753 du cadastre du Québec — Arrondissement des Rivières
- DE2019-332** Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant une parcelle du lot 6 052 824 du cadastre du Québec — Établissement d'une servitude de plantation en faveur de la Ville sur une parcelle du lot 6 052 824 du même cadastre — Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge
- DE2019-344** Bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust*, relatif à la location de locaux situés au 1255, rue des Artisans — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- FN2020-001** Contribution 2020 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-002** Approbation du *Règlement n° 371 abrogeant des règlements d'emprunt dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-004** Approbation du *Règlement n° 379 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 4 645 000 \$ concernant l'agrandissement et le réaménagement du Centre Métrobus du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-005** Approbation du *Règlement n° 380 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 270 000 \$ concernant la construction d'un centre opérationnel du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2020-006** Approbation du *Règlement n° 381 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 5 099 000 \$ concernant la réfection des centres d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale*

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020 (SUITE)

- FN2020-007** Approbation du *Règlement n° 382 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 36 110 000 \$ concernant la construction d'un troisième centre d'exploitation du Réseau de transport de la Capitale*
- OT2019-010** Calendrier de ventes 2020 de l'*Office du tourisme de Québec*
- OM2019-004** Prévisions budgétaires 2020 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- RH2019-1136** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Bélanger (ID. 014496) à titre de directeur adjoint du Service de police
- GI2019-017** Appropriation de 2 050 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PV2019-016** Appropriation de 375 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- GI2019-019** Appropriation de 9 800 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- IN2019-039** Appropriation de 3 593 300 \$ à même le fonds général de l'agglomération

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2020-007

CONSEIL — APPUI AU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DU LAC SAINT-AUGUSTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'appuyer l'initiative du Conseil du bassin versant du lac Saint-Augustin de former une table de concertation entre les élus de la Ville de Québec et de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et les représentants du Conseil du bassin versant du lac Saint-Augustin pour définir et mettre en œuvre conjointement les projets nécessaires à la revitalisation du lac Saint-Augustin;

DE nommer M. Raynald Brulotte, conseiller au district numéro 4, comme représentant de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur cette table de concertation;

D'autoriser le maire, ou sa remplaçante, à signer une lettre confirmant l'appui de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2020-008

DIRECTION GÉNÉRALE — AIDE FINANCIÈRE — BLIZZARD MIDGET AAA

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière équivalant à la location du temps de glace au Centre sportif multifonctionnel au Blizzard Midget AAA pour la tenue d'une partie de hockey le 9 février 2020 afin de recueillir des fonds pour LEUCAN.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-009

TRÉSORERIE — REDDITION DE COMPTE — ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe jointe au sommaire décisionnel, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures informe le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-010

TRÉSORERIE — LIBÉRATION DE SOMMES DES SURPLUS AFFECTÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE libérer les surplus identifiés ci-dessous affectés par des résolutions antérieures et de retourner une somme totale de 4 953 994,27 \$ dans le surplus non affecté au 31 décembre 2019, poste budgétaire 59-110-00-000.

59-130-00-001 Surplus affecté — Vente terrains parc industriel :	364 370,68 \$
59-130-00-008 Surplus affecté — Vente de terrain :	1 712 423,59 \$
59-130-00-002 Surplus affecté — Déficit éventuel :	1 942 200,00 \$
59-130-00-005 Surplus affecté — Intérêts transfert :	935 000,00 \$
	<hr/>
	4 953 994,27 \$

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-011

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-012

GREFFE — RÉFÉRENDUM RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2019-608 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 EN MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE ET CERTAINES NORMES APPLICABLES AU SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

M. le maire, Sylvain Juneau, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE soumettre le *Règlement n° 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* à l'approbation des personnes concernées par voie de référendum et de fixer la date de ce référendum au 29 mars 2020 et le vote par anticipation le 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-013

GREFFE — SERVITUDE D'AQUEDUC — CHEMINS DES HERBAÇAIS ET DU CHENAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc contre une partie des lots 3 056 836, 3 056 839, 3 056 843 et 3 056 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en faveur du lot 3 202 558 (chemin du Roy) audit cadastre, tel qu'illustré sur le plan de Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, du 26 septembre 2019 sous sa minute 2214 et annexé à sa description technique, minute 2214, en considération des services qu'elle procure aux cédants et à leurs propriétés, selon des conditions substantiellement conformes au projet de servitude joint au sommaire décisionnel;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-014

GREFFE — VENTE DU LOT 6 344 608 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 344 609 — IGI GESTION IMMOBILIÈRE INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT la résolution 2019-432 du 29 octobre 2019 relative à la vente à IGI Gestion immobilière inc. d'une partie du lot 6 232 976 maintenant connu sous le numéro 6 344 608;

CONSIDÉRANT QUE IGI Gestion immobilière inc. désire maintenant acquérir 4 000 p² de plus que ce qui est prévu à la résolution 2019-432;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE vendre à IGI Gestion immobilière inc. le lot 6 344 608 et une partie du lot 6 344 609 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement connus sous un autre numéro de lot. Cette partie du lot 6 344 609, d'une superficie de 4 000 p² est bornée au nord-ouest par le lot 6 344 608, au nord-est par les limites municipales, au sud-est par le résidu du lot 6 344 609 et au sud-ouest par le lot 5 456 576 (rue de Singapour). Cette vente est faite au prix de 5,00 \$ le p², soit pour un montant de 220 000 \$ pour une superficie totale de 44 000 p² selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat jointe au sommaire décisionnel de la résolution 2019-432, sous réserve de l'augmentation de la superficie et de prolonger le délai pour la signature du contrat à 60 jours après l'immatriculation (dépôt au cadastre) du lot faisant l'objet de la vente. La superficie de l'édifice à construire demeure à 557,42 m²;

IGI Gestion immobilière inc. doit payer à la Ville la somme de 1 200 \$, plus taxes applicables s'il y a lieu, en plus du prix de vente, avant ou au moment de la signature de l'acte de vente, pour couvrir le coût de lotissement du terrain;

DE joindre à la résolution le certificat du trésorier et directeur des finances attestant le prix de revient de l'immeuble à 5,43 \$/m² (0,50 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-015

GREFFE — ADJUDICATION DE CONTRAT — FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX POUR LA SAISON HIVERNALE 2020 — APO-2019-016

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de fourniture de mélange bitumineux pour la saison hivernale 2020 au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Asphalte Lagacé ltée, pour le prix unitaire de 225,00 \$ la tonne, conformément à la soumission déposée le 15 janvier 2020 dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-016;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur le poste budgétaire 02-320-10-625;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-016

RESSOURCES HUMAINES — EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE — SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'embaucher Mme Isabelle Pouliot au poste de directrice adjointe au Service des ressources humaines, classe 6, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, avec entrée en fonction le 14 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-017

RESSOURCES HUMAINES — CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE créer le poste de « *Directeur adjoint* » au Service des travaux publics, classe 6 du *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

D'embaucher Mme Maggie Perreault dont l'entrée en fonction est prévue le 17 février 2020, à titre de Directrice adjointe du Service des travaux publics, selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-018

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2020 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Plan d'action 2020 à l'égard des personnes handicapées* joint au sommaire décisionnel et de continuer d'en superviser la réalisation via le comité de suivi.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-019

TRAVAUX PUBLICS — DEMANDE DE PAIEMENT — SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE réclamer le montant alloué de 23 734 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)*, relativement aux travaux de gravelage et rechargement granulaire de certaines rues non revêtues.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-020

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET PROLONGEMENT D'ÉGOUT DANS LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PM-17-413-001)

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 20550 de la firme Pluritec au montant de 7 524,00 \$, plus taxes applicables, datée du 20 novembre 2018;

DE puiser les sommes sur le fonds général et sur le poste activités d'investissements 03-310-00-000, comme prévu à la résolution 2016-338;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-021

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT NO 5 ET 6 — PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE CHEMIN DE LA BUTTE ET PROLONGEMENT D'ÉGOUT SUR LA ROUTE TESSIER ET LE CHEMIN DE LA BUTTE (PM-17-413-001)

M. Sylvain Juneau, maire, et M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1, déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 77 748,16 \$ taxes incluses, à Construction et Pavage Portneuf inc. pour le prolongement des services sur le chemin de la Butte et la route Tessier selon les modalités prévues à la présente résolution;

QU'une somme de 44 649,07 \$ taxes incluses soit affectée au *Règlement n° 2017-536 décrétant un emprunt de 765 000 \$ pour la construction d'une chambre de réduction de pression, la conduite de refoulement et le pavage des 300 premiers mètres de la route Tessier,*

QU'une avance de 30 205,19 \$, taxes incluses, soit affectée au fonds général vers le *Règlement n° 2017-526 décrétant un emprunt de 2 125 000 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin de la Butte et le prolongement du réseau d'égout dans la route Tessier et le chemin de la Butte* conformément à l'article 488.1 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c.C-19;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-022

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — TRAVAUX DE PEINTURE D'UNE NIVELEUSE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-197 du 4 juin 2019 octroyant le contrat de décapage et de peinture à l'entreprise Garage Jacques Lavoie & fils, conformément à la demande de prix 00034;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de la facture n° 5916 de l'entreprise Garage Jacques Lavoie & fils au montant de 16 334,25 \$, plus taxes applicables;

DE puiser la somme sur le poste budgétaire 02-320-10-525;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-023

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — FOURNITURE D'ASPHALTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à l'entreprise Asphalte Lagacé Ltée des factures suivantes, et ce, malgré le fait que le total des sommes données à ce fournisseur en 2019 pour la fourniture de matériaux excède le seuil de 25 000 \$:

- Facture n° 9594 au montant de 552,07 \$, plus taxes applicables, datée du 15 août 2019;
- Facture n° 9669 au montant de 183,44 \$, plus taxes applicables, datée du 26 août 2019;
- Facture n° 9684 au montant de 478,51 \$, plus taxes applicables, datée du 27 août 2019;
- Facture n° 9712 au montant de 501,98 \$, plus taxes applicables, datée du 29 août 2019;
- Facture n° 9696 au montant de 186,04 \$, plus taxes applicables, datée du 28 août 2019;
- Facture n° 9760 au montant de 526,98 \$, plus taxes applicables, datée du 5 septembre 2019,
- Facture n° 9794 au montant de 513,31 \$, plus taxes applicables, datée du 9 septembre 2019,
- Facture n° 9817 au montant de 450,11 \$, plus taxes applicables, datée du 10 septembre 2019;

- Facture n° 9959 au montant de 255,38 \$, plus taxes applicables, datée du 25 septembre 2019;

Total des factures de 2019 : 28 862,47 \$;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-320-10-625;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant;

DE prendre les mesures qui s'imposent afin que cette situation de dérogation à nos règles contractuelles ne se reproduisent plus à l'avenir;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-024

TRAVAUX PUBLICS — AUTORISATION DE PAIEMENT — TRAVAUX EN ÉLECTRICITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement à l'entreprise Trafic Contrôle F.M. inc. des factures suivantes, et ce, malgré le fait que le total des sommes données à ce fournisseur en 2019 pour la fourniture de matériaux excède le seuil de 25 000 \$:

- Facture n° FAR1007 au montant de 173,90 \$, plus taxes applicables, datée du 28 février 2019;
- Facture n° FAR1017 au montant de 1 186,15 \$, plus taxes applicables, datée du 29 mars 2019;
- Facture n° FAR1021 au montant de 494,05 \$, plus taxes applicables, datée du 30 mai 2019;
- Facture n° FAR1071 au montant de 2 495,15 \$, plus taxes applicables, datée du 2 décembre 2019;
- Facture n° FAR1072 au montant de 3 435,80 \$, plus taxes applicables, datée du 2 décembre 2019;

Total des factures pour 2019 : 37 625,33 \$;

DE puiser les sommes sur les postes budgétaires 02-340-10-521 et 23-041-00-729;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant;

DE prendre les mesures qui s'imposent afin que cette situation de dérogation à nos règles contractuelles ne se reproduisent plus à l'avenir;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-025

TRAVAUX PUBLICS — APPROBATION DU RAPPORT DE DÉPENSES DE L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE — ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT la lettre du ministre des Transports datée du 19 décembre 2019, relative à l'aide financière pour le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif — Véloce III Volet 3 — Entretien de la Route verte et de ses embranchements;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le rapport de dépenses de l'entretien de la Route verte pour l'année 2019 joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-026

**BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — AIDE FINANCIÈRE —
COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS — ÉCOLE LES BOCAGES**

CONSIDÉRANT l'entente entre la Commission scolaire des découvreurs et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relative à l'aménagement, à l'entretien et à l'utilisation des aires de jeux, des terrains sportifs et autres aménagements situés dans les cours des écoles primaires, secondaires et dans les parcs adjacents aux écoles sises sur le territoire de la Ville et aux coûts s'y rattachant;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour la création de parcours d'hébertisme dans la cour de l'école Les Bocages a été adressée à la Ville par M. Sébastien Simard, directeur de l'école Les Bocages;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures vont avoir accès aux sentiers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE verser à la Commission scolaire des Découvreurs un montant égal à celui investi par la Commission scolaire pour la création de parcours d'hébertisme dans la cour de l'école Les Bocages, selon le montage financier proposé, soit 2 380 \$, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 3 000 \$ applicable à l'année financière 2020;

DE puiser les sommes sur le poste budgétaire 02-110-10-970;

D'autoriser le directeur des finances-trésorier, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-027

**URBANISME — PIIA — 276, RUE DE ROTTERDAM — GESTION LUC
GERMAIN INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 276, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 290 447, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment principal et l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Les 4 arbres en cour avant ainsi que la bande végétalisée décrite à la condition 2 et identifiés sur le plan d'aménagement du terrain, incluant le DHP minimum de 75 mm, sont à protéger et conserver en tout temps;
- Conserver le boisé existant dans la bande végétalisée de 3 m de largeur ceinturant l'aire d'entreposage arrière ou assurer la plantation et la conservation d'un minimum d'un (1) arbre par 10 m² réparti uniformément dans la même bande. Cette condition est valide en présence d'une aire d'entreposage extérieure adjacente à une limite de lot;

- Les conteneurs à matières résiduelles doivent être localisés dans la cour arrière ou la moitié arrière de la cour latérale de manière à atténuer l'impact visuel;
- La façade avant du bâtiment principal doit donner une apparence d'un toit plat.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2198, révision 4, daté du 28 octobre 2019 auquel s'ajoute les conditions et ajustements prévus à la présente résolution;
- Plan d'architecture par Alp Soykandar, architecte, projet « Germain Construction Entrepôt locatif », révision 2, daté du 19 décembre 2019;
- Perspective 3D de la façade avant bonifiée par Structure Honco, datée du 18 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-028

URBANISME — PIIA — 278, RUE DE ROTTERDAM — GESTION LUC GERMAIN INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 278, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 6 290 446, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à modifier l'aménagement de la cour avant afin d'agrandir le stationnement et ajouter une allée de circulation liant les deux immeubles du « complexe Germain » avec les conditions et obligations suivantes :

- Planter, protéger et conserver en tout temps un minimum de 8 arbres de 75 mm DHP dans la partie gazonnée de la cour avant;
- Les conteneurs à matières résiduelles doivent être localisés dans la cour arrière ou la moitié arrière de la cour latérale de manière à atténuer l'impact visuel.

Le tout approuvé selon le document suivant :

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2198, révision 4, daté du 28 octobre 2019 auquel s'ajoute les conditions prévues à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-029

URBANISME — DÉMOLITION — 3572, RUE DE L'HÊTRIÈRE — 9395-7538 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 3572, rue de l'Hétrière, lot 2 812 869, du cadastre de Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment commercial de 3 unités et l'aménagement du terrain, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par règlement;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal au 3572, rue de l'Hétrière, lot 2 812 869 avec les conditions suivantes :

- Respecter l'intégralité du contenu du programme de réutilisation du sol dont les plans et documents pertinents qui sont cités dans la présente résolution;
- Compléter la démolition et niveler le terrain le cas échéant, avant le 1^{er} juin 2020;

- Débuter les travaux de construction du programme de réutilisation du sol, avant le 1^{er} juin 2020
- Compléter les travaux de construction et d'aménagement du terrain prévu au programme de réutilisation du sol, au plus tard un an à compter de la date de délivrance du permis de construction
- Montant de la garantie monétaire d'exécution des travaux fixé à 54 500 \$
- Les 4 arbres et les 7 arbustes identifiés sur le plan d'aménagement du terrain cité dans la présente résolution, incluant le DHP minimum, sont à protéger et conserver en tout temps
- L'alimentation électrique doit être souterraine
- Un élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage situé sur le toit du bâtiment doit :
 - être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie;
 - être permanent;
 - avoir un revêtement extérieur de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal.

Plans et documents constituant le programme de réutilisation du sol :

- Plan d'implantation par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 10 660, daté du 18 novembre 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Charles-Bernard Gagnon, architecte, projet « Farine et Basilic », révision 8, daté du 13 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-030

URBANISME — PIIA — 3572, RUE DE L'HÊTRIÈRE — 9395-7538 QUÉBEC INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* correspondant au programme de réutilisation du sol pour le 3572, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment commercial de 3 unités et l'aménagement du terrain avec les conditions et obligations suivantes :

- Les 4 arbres et les 7 arbustes identifiés sur le plan d'aménagement du terrain du plan d'architecture, incluant le DHP minimum, sont à protéger et conserver en tout temps;
- Tout élément mécanique qui sert à la ventilation, à la climatisation ou au chauffage situé sur le toit du bâtiment doit :
 - être dissimulé derrière un écran visuel opaque sur au moins 90 % de sa superficie;
 - être permanent;
 - avoir un revêtement extérieur de la même couleur qu'au moins un matériau utilisé pour le revêtement extérieur des murs du bâtiment principal.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 10 660, daté du 18 novembre 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Charles-Bernard Gagnon, architecte, projet « Farine et Basilic », révision 8, daté du 13 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

2020-031

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 3572, RUE DE L'HÊTRIÈRE — 9395-7538 QUÉBEC INC.

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 3572, rue de l'Hêtrière.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 3572, rue de l'Hêtrière, connu et désigné comme étant le lot 2 812 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la construction d'un bâtiment commercial de 3 unités comportant une bande aménagée ceinturant le bâtiment principal avec une largeur de 1 m pour le mur arrière et latéral droit au lieu de 2,0 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 10 660, daté du 18 novembre 2019;
- Plan d'architecture et aménagement du terrain par Charles-Bernard Gagnon, architecte, projet « Farine et Basilic », révision 8, daté du 13 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-032

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 140, RUE DE SINGAPOUR — MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE reporter la consultation publique relative à la demande de dérogation mineure du 140, rue de Singapour à la séance du 4 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-033

URBANISME — PIIA — 140, RUE DE SINGAPOUR — MILLÉNUM CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE reporter la présentation de la résolution portant sur le PIIA du 140, rue de Singapour à la séance du 4 février 2020.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2020-034

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 4793, RUE DU PETIT-GARROT

UNE séance de consultation publique est tenue relativement à la demande de dérogation mineure du 4793, rue du Petit-Garrot.

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage minimal de cour arrière est conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4793, rue du Petit-Garrot, connu et désigné comme étant le lot 2 813 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputée conforme la localisation de la véranda située en cour arrière avec une marge de recul de 7,54 m au lieu de 9,0 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85* selon le certificat de localisation par Michel Bédard, arpenteur-géomètre, minute 11 920, daté du 7 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2020-035

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-610 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2019-610 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2020*;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

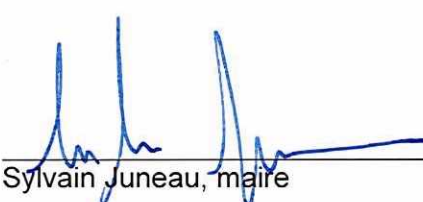
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 52.


Sylvain Juneau, maire


Stéphanie Boucher, greffière substitute